

Savonnières
-en-Perthois



Dépôts sauvages :

Depuis quelques semaines, notre commune est confrontée à une recrudescence des dépôts sauvages d'ordures. Ces actes irrespectueux envers l'environnement dégradent notre cadre de vie et nuisent à l'image du village. Face à cette situation, la police de l'environnement a été alertée, et des plaintes sont et seront systématiquement déposées afin de sanctionner ces comportements inacceptables.

Nous tenons à rappeler que chacun a la responsabilité de respecter les règles de tri et de collecte des déchets. Plusieurs déchetteries sont accessibles aux habitants, permettant d'évacuer encombrants et déchets spécifiques dans de bonnes conditions. Déposer ses déchets dans la nature ou sur la voie publique n'est ni une solution, ni une fatalité : c'est un choix irresponsable aux conséquences réelles pour notre environnement et notre qualité de vie.

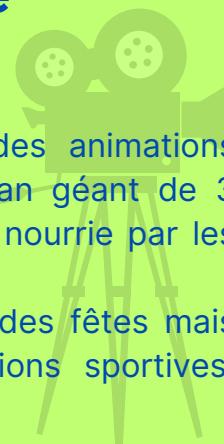


Nous comptons sur le bon sens et le civisme de chacun pour préserver la propreté de notre village. Ensemble, veillons à protéger notre commune et à transmettre des valeurs de respect aux générations futures.

Un écran géant pour animer la commune toute l'année :

Dans le cadre de sa volonté de dynamiser la vie locale et d'offrir des animations accessibles à tous, la commune a récemment fait l'acquisition d'un écran géant de 3 mètres sur 4. Cette initiative résulte d'une réflexion du conseil municipal, nourrie par les échanges avec les habitants et les bénévoles des associations.

Cet écran permettra ainsi d'organiser des séances de cinéma à la salle des fêtes mais pourra également être utilisé pour d'autres évènements : retransmissions sportives, présentations publiques ou animations scolaires.



Petits rappels :

FEUX

La législation est claire sur ce sujet. Il est interdit de brûler tout type de déchet à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Par ailleurs ce qui est vrai pour les déchets verts l'est également pour le reste (cartons, papiers etc...).

BRUIT

La réglementation française en vigueur encadre strictement ces activités. Ainsi, l'arrêté préfectoral N° 2000-1269 du 6 juillet 2000 est toujours en vigueur et les travaux engendrant du bruit ne doivent pas se trouver en dehors des plages horaires prévues : lundi à vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12H.

Réaménagement du terrain de pétanque :

La commune procèdera prochainement au démontage de l'actuel terrain de pétanque devenu quasi impraticable et dont les dimensions ne correspondent pas aux normes en vigueur. Il sera remplacé par deux terrains de 4 x 15 mètres, plus adaptés aux attentes des joueurs.

Ces nouveaux aménagements permettront d'accueillir des parties dans de meilleures conditions, et offriront un cadre idéal pour d'éventuelles futures animations.



Dates à retenir :

- Mardi 13 mai : après midi jeux à la salle La Maternelle (proposé par la commune)
- Dimanche 18 mai : Pause Musicale (chorale du département) - entrée gratuite (organisé par le comité des fêtes et la commune)
- Vendredi 6 juin : récital de Calou qui interprétera Claude Nougaro et Michel Jonasz (organisé par le comité des fêtes et la commune)
- Samedi 14 juin : Savomob organisé par l'ASL

Nous contacter

Jours et heures d'ouverture : Lundis et Jeudis de 18h00 à 19h00

Téléphone : 03 29 70 81 87

Email : mairie.savonneries-en-perthois@wanadoo.fr

Réseau social : <https://www.facebook.com/mairieSavonneries>

Web : www.savonneries-en-perthois.fr



Téléchargez Intramuros pour vous tenir informé des actualités de la commune en flashant le QR Code ci-contre